



## Aides Agri **BETA**

La plateforme qui oriente les agriculteurs vers les dispositifs adaptés.

**Campagne Télépac 2026 :** La télédéclaration des dossiers PAC 2026 est ouverte au 1er avril 2026. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 mai 2026. [Lien de consultation](#)



FINANCEMENT

AVANTAGE FISCAL

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Régime fiscal

Trésorerie

Crise de marché

# Remboursement de 15 centimes par litre sur le GNR agricole pour le mois de mai 2026

Faites-vous rembourser 15 centimes par litre sur votre GNR agricole du mois de mai 2026.

**Date de clôture :** 31/07/2026

**Ce dispositif fait partie du programme :** Aides liées à la crise du GNR. [Voir tous les dispositifs du programme](#)

**Date de mise à jour :** 04/05/2026

## Présentation du dispositif

Cette mesure de crise agricole vise à rembourser **15 centimes par litre sur le GNR** acquis pour des travaux agricoles et forestiers au cours du mois de mai 2026.

Elle prend la forme d'un remboursement sur facture : vous avancez le montant, puis vous en demandez le remboursement auprès de la Direction départementale des Finances publiques (DDFiP), via le guichet en ligne Dématic, ouvert à partir du **1er juin 2026**.

À noter : sur ces 15 centimes, 3,86 centimes correspondent au remboursement du droit d'accise, et 11,14 centimes constituent une aide directe supplémentaire.

## Exemple

Un exploitant agricole ayant consommé 500 litres de GNR en mai 2026 peut obtenir un remboursement de 75 € ( $500 \times 0,15$  €) en déposant sa demande sur Dématic entre le 1er juin et fin juillet 2026.

## Montant ou taux de l'aide

Montant remboursé : **15 centimes par litre de GNR agricole consommé en mai 2026**, dont 3,86 ct€/l de droit d'accise + 11,14 ct€/l d'aide directe.

Le remboursement intervient sous **10 jours maximum** pour les dossiers complets.

## Participation ou coût pour les bénéficiaires

Vous avancez le montant lors de votre achat de GNR en mai 2026. Le remboursement intervient ensuite sur présentation de vos factures.

## Étapes du projet

1. Conservez vos factures de GNR du mois de mai 2026, elles sont indispensables pour votre demande.
2. À partir du 1er juin 2026, connectez-vous au guichet Dématic sur [portail.dgfip.finances.gouv.fr](http://portail.dgfip.finances.gouv.fr)
3. Déposez une seule demande auprès de votre DDFiP pour la période concernée. Votre demande doit être déposée avant fin juillet 2026.
4. Recevez votre remboursement sous 10 jours maximum si votre dossier est complet.

Bon à savoir : un seul dépôt par entreprise est accepté pour cette période. Assurez-vous que votre dossier est complet avant de le soumettre pour bénéficier du délai de remboursement de 10 jours.

## Critères d'éligibilité

Vous êtes concerné si vous êtes **déjà bénéficiaire du tarif réduit d'accise applicable au gazole utilisé pour des travaux agricoles et forestiers** (article L.312-60 du code des

impositions sur les biens et services), et que vous appartenez à l'une des catégories suivantes :

- Exploitant agricole (personne physique ou morale)
- Coopérative d'utilisation de matériels agricoles (CUMA)
- Entreprise de travaux agricoles et forestiers (ETARF)
- Exploitation de conchyliculture, d'aquaculture marine ou de pisciculture
- Personne redevable de la cotisation de solidarité visée à l'article L.731-23 du code rural et de la pêche maritime

## **Dépenses éligibles**

Le remboursement porte sur le GNR agricole acquis pour des travaux agricoles et forestiers au cours du mois de mai 2026 uniquement.

## **Contact**

Dépôt des demandes : Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP), guichet Dématic

Portail DGFIP

Aides Agri met à disposition une simple information. Tout dossier soumis dans le cadre du dispositif ci-dessus doit être instruit par les services compétents afin d'évaluer l'éligibilité du dossier.